

**CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
PAYS DE LA LOIRE
A l'attention de Monsieur Luc HERITIER
Président
25 rue Paul Bellamy
BP 30824
44008 NANTES**

Par email

Plgreffe.correspondanceJF@crtc.ccomptes.fr
Yann.leclerc@crtc.ccomptes.fr
Aline.lemee@crtc.ccomptes.fr

A Nantes, le 24 octobre 2025

Objet :

Vos réf. : ROD 2025-137

Monsieur le Président,

Par lettre du 30 septembre 2025, vous nous avez notifié le Rapport thématique régional de synthèse relatif aux associations gestionnaires du secteur du handicap : renforcer la gouvernance et sécuriser la gestion pour mieux répondre aux besoins.

Par la présente, vous trouverez, ci-après, nos **remarques générales** sur l'appréciation provisoire de la Chambre (1.), et sur les **propositions de recommandation** destinées à améliorer la situation (2.).

1. Sur l'appréciation provisoire de la Chambre

Courrier co-signé par les Présidents des Associations concernées par ce rapport.

2. Sur les propositions de recommandations

Recommandations	Observations de l'Adapeila
Renforcer de façon pérenne le contrôle de la filiale « La Forêt » dans le cadre du dispositif actuel prévu aux statuts de la société	Cette recommandation est d'ores et déjà mise en œuvre. Nous avons changé les statuts, passage à une SARL. Un Administrateur a été nommé. Une Note de synthèse des résultats de la Pépinière est transmise tous les mois à l'Adapeila. Un Comité de surveillance se réunit 2fois/an : il est composé de deux administrateurs de l'Adapeila, nommés en CA et d'une directrice de territoire. Des points réguliers sont prévus avec la Responsable de la Pépinière et l'Administrateur.
Poursuivre le travail engagé avec l'agence régionale de santé et la MDPH afin de fiabiliser en 2025 les listes d'attente des structures et services	Ce travail est en cours. A date un travail inter associatif en lien avec la MDPH a été fait à propos des situations d'amendements Creton, il a été validé par la CSMS de la CRSA et sera présenté en CRSA plénière en décembre. Nos chiffres sont justes. En ce qui concerne la liste d'attente des enfants, nous tenons à votre disposition la liste nominative, avec les notifications précises. Elle est issue de via trajectoire, outil national. Elle est également en travail en lien étroit avec ARS et MDPH.
Organiser la procédure d'admission à l'échelle associative et préciser les critères de priorisation des admissions	Cette recommandation est d'ores et déjà mise en œuvre, en atteste la note de positionnement relative aux admissions en IME, établie par la Direction générale, avec un travail engagé dès le 03 mars 2025. Une enquête inter associative départementale sur la situation des adultes en amendement Creton sera présentée le 11 décembre lors de la CRSA. La centralisation de la gestion et du suivi des listes d'attente Enfance sera opérationnelle pour juin 2026. L'organisation fonctionnelle des modalités et gestion du suivi des admissions et des parcours des enfants, adolescents et adultes est en cours de travail. Elle tiendra compte des critères de priorisation fixés par la MDPH, accessibles sur via trajectoire , des offres (en lien avec les budgets attribués) Adapeila, des autres opérateurs et du droit commun. Et sera clairement écrite dans notre règlement intérieur associatif.
Evaluer, dans le cadre du prochain CPOM 2025-2029 en cours de finalisation, l'efficience des dispositifs d'accompagnement au regard des moyens déployés	Cette recommandation est en cours de réalisation. Un temps de travail est prévu pour la mise en œuvre du suivi des indicateurs du CPOM 2025-2029, notamment avec des outils d'analyse de données comme Power BI.
Formaliser les délégations de pouvoir et de signature afin de les conformer au document unique de délégation	Cette recommandation est en cours de réalisation. Elle est portée par la direction des Ressources Humaines.

Recommandations	Observations de l'Adapeila
Prévoir les modalités de prise de participation et de représentation de l'association dans les filiales et les entreprises dans lesquelles l'association détient des participations	Les nouveaux statuts associatifs, adoptés le 11 juin 2025, prévoient expressément ce principe de la prise de participation par l'Adapeila
Préciser et fiabiliser pour l'avenir dans la base de données économiques, sociales et environnementales, les motifs de recours en cas de remplacement pour surcroît d'activité	Cette recommandation est d'ores et déjà mise en œuvre. Les trames de contrats de travail ont été adaptées en conséquence. Les chefs de service et les assistantes administratives ont suivi une formation.
Mettre en place une base fournisseurs commune à l'ensemble des établissements et services.	Cette recommandation a été réalisée. Une base fournisseur a été travaillée dans CEGi, logiciel comptable, dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation fournisseur (plateforme YOOZ). Sur cette base, un tableau de bord achat a été développé via l'outil Power BI (croisement du Fichier d'Ecritures Comptables et de cette table fournisseurs).

Recommandations	Observations de l'Adapeila
Mettre en place une instance centralisée de pilotage du contrôle interne.	Notre nouveau règlement intérieur associatif, a prévu une amplification de notre Commission Economique actuelle. Ainsi nommé : Commission économique, sociale, financière et de gestion Elle est composée des : • Président de l'Association ; • Président adjoint de l'Association ; • Trésorier de l'Association ; • Directeur général ; • Directeur administratif et financier. • Directeur des Ressources Humaines ; • Administrateurs ou membres de section nommés tous les ans lors du CA post AG. Elle a pour rôle d'assurer un suivi, d'analyser et d'être force de proposition en matière : • d'investissements, • de capacité d'emprunt et de gestion de la trésorerie de l'Association, • budgétaire (budgets ARS, CD, ESAT, etc.) • d'évolution des autorisations • d'une politique RH • des activités d'établissements et services Dans ce cadre, • Elle assure un suivi des indicateurs économiques, financiers et de gestion afin de mettre en place une prospective en matière d'investissement, de capacité d'emprunts et de résultats ; • Elle assure un suivi des indicateurs RH afin de suivre les politiques RH et d'identifier d'éventuelles actions à venir, • Elle assure un suivi des indicateurs d'activités afin d'orienter les politiques associatives. La Commission peut inviter à ses séances toute personne dont elle juge la présence utile à ses débats. Elle peut se faire communiquer toutes informations ou tous documents nécessaires à la conduite de ses missions. Elle se tiendra 3 fois par an.
Réduire le nombre et l'usage des moyens de paiement et de retrait au strict nécessaire.	Cette recommandation est en cours de réalisation. Le travail de réflexion sur les moyens de paiement démarre en décembre 2025.

Recommandations	Observations de l'Adapeila
Limiter et contrôler la destination des achats en numéraire et encadrer le maniement d'espèces par des délégations.	La mise en œuvre de cette recommandation est engagée par la formalisation de procédures harmonisées et un groupe de travail.
Afin de fiabiliser l'actif de l'association, développer la saisie de fiches immobilisations correspondant aux immobilisations en cours.	Cette recommandation est d'ores et déjà mise en œuvre, la procédure est réalisée. Le personnel en responsabilité est sensibilisé.

Vous souhaitant bonne réception des présentes, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération la plus distinguée.

Madame Sophie BIETTE
Présidente

